

Opération de régularisation des comptes de bilan

AVIS



Assemblée Plénière du 14 décembre 2022

Rapporteur : Bernard SILVESTRO, 1^{er} collègue, Président de la Commission **Finances et Fonctionnement**

Chargée de Mission : Christiane GAU

Travaux conduits par la Commission Finances et Fonctionnement dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional

Avis adopté à l'unanimité des 109 votants

1. OBJET DU RAPPORT

Dans le cadre d'un travail mené conjointement par la Direction des Finances de la Région et par le Payeur Régional, une anomalie a été constatée dans les écritures comptables du compte 261 « titres et participations », en raison de la situation suivante :

Le capital détenu par la Région auprès d'organismes privés a subi, sur les années 2013 à 2021, une diminution, pour un montant cumulé de 356,9K€ qui a été restitué à la Région. La recette correspondante a été comptabilisée au compte 76 « produits financiers » au lieu d'être enregistrée au compte 261.

Le présent rapport propose de corriger cette erreur d'imputation.

2. COMMENTAIRE ET AVIS DU CESER

Le CESER note que cette rectification sera effectuée sous forme d'opérations d'ordre non budgétaire, et sera sans incidence sur la trésorerie (pas de décaissements ni d'encaissements).

Le CESER souligne l'intérêt des dispositifs de contrôle interne comptable mis en place à la Région, pour fournir aux citoyens une image plus fidèle du patrimoine de la collectivité, et pour pouvoir réagir rapidement en cas de détection d'erreur.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02

Téléphone : 04 91 57 53 00

Site web: www.ceser.mareregionsud.fr

Contact : ceser@mareregionsud.fr